

Pour la deuxième fois, l'État et la Région Bretagne ont décidé de soutenir les entreprises et les filières qui souhaitent innover dans leurs pratiques. Les candidats auront jusqu'au 1er février pour candidater. Pour être compétitif sur des marchés de plus en plus concurrentiels, l'innovation est un enjeu primordial pour les entreprises et les filières. Conscient de cette problématique, l'État et la Région Bretagne lancent un deuxième appel à projets pour les accompagner dans leur évolution. C'est tout l'enjeu du dispositif INNO AVENIR FILIÈRES dont la gestion a été confiée à [BPIFRANCE](#) / T : 01.41.79.80.00. Avec une enveloppe de 3,6 millions d'euros, c'est l'un des volets territoriaux du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA3) 2018-2019. Les candidats ont jusqu'au 1er février 2019 pour déposer leur dossier. Les projets retenus, dont le budget devra être supérieur à 1 million d'euros, pourront être accompagnés jusqu'à 50 % de leur montant en subvention. www.bretagne.bzh/jcms/prod_439428/fr/un-deuxieme-appel-a-projets-pour-soutenir-les-entreprises-et-les-filieres-bretonnes-qui-innovent